

C. F. E.

chgr St.

COMETEX

Société d'Expertise Comptable au capital de 50 000 Francs

Siège Social : 18, rue Vignon -75009- PARIS

RCS PARIS B 340 105 618

87B 2810

T^r de COMMERCE PARIS
N° d

27 JAN. 1993

4902

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DES ASSOCIES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE REUNIE

EXCEPTIONNELLEMENT LE 30 SEPTEMBRE 1992

Le 30 septembre 1992, à 18 heures, sur convocation de la gérance, les associés se sont réunis exceptionnellement en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- remplacement du gérant démissionnaire
- pouvoir à donner en vue des formalités

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Elizabeth PERRIN, associée gérante.

Une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance.

Sont présents, savoir :

- Monsieur Louis-Gildas GUITTON, propriétaire de 174 parts
- Monsieur Nicolas GELIOT, propriétaire de 110 parts
- Monsieur Gildas GUITTON, propriétaire de 125 parts
- Madame Monique MAILLET-CHASSAGNE, propriétaire de 30 parts
- Mademoiselle Elizabeth PERRIN, propriétaire de 1 part

sont absents, excusés :

- Monsieur Jean-Yves HERLEDAN, propriétaire de 30 parts,
- Monsieur Jean-Claude SARFATI, propriétaire de 30 parts.

La feuille de présence, certifiée exacte par la présidente, permet de constater que 440 parts sur les 500 au nominal de 100 Francs chacune, formant le capital de 50 000 francs, sont représentées.

L'assemblée, réunissant les associés possédant plus de la moitié des parts sociales, est déclarée régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

.../...

[Signature]

[Signature]

[Signature]

La présidente met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société
- la feuille de présence de l'assemblée

Elle dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

Elle précise que le rapport de la gérance, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, conformément aux dispositions règlementaires. L'assemblée lui en donne acte.

La gérance donne lecture de son rapport. Puis, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION ORDINAIRE - Remplacement du gérant démissionnaire

L'Assemblée Générale Ordinaire :

- connaissance prise de la démission de Mademoiselle Elizabeth PERRIN de ses fonctions de gérant
- décide de nommer, sans limitation de durée, Monsieur Louis-Gildas GUITTON, expert comptable, commissaire aux comptes, né le 19 mars 1950 à Nantes - 44000 - demeurant 2, rue Mizon à Paris - 75015 -

Les appointements du nouveau gérant demeureront ceux alloués jusqu'à présent à Monsieur GUITTON, cadre salarié de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur GUITTON, présent à la réunion, déclare expressément accepter le mandat qui lui est conféré.

(L)

TROISIEME RESOLUTION - Pouvoirs à donner

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, les formalités de publicité prévues par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LL

LL

muu

.../...